



CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES

**CONCOURS EXTERNE SPECIAL DE RECRUTEMENT
DES PROFESSEURS DES ECOLES**

**TROISIEME CONCOURS DE RECRUTEMENT
DES PROFESSEURS DES ECOLES**

Rapport du jury

Session 2006

Sommaire

Préambule p. 2

Participation et résultats p. 3

Epreuves d'admissibilité

Français p. 6

Mathématiques p.11

Sciences expérimentales et technologie p.14

Histoire-géographie p.17

Epreuves d'admission

Epreuve orale d'entretien p.23

Domaine de la littérature de jeunesse p.24

Domaine de la musique p.25

Domaine des arts visuels p.25

Langue vivante étrangère p.29

Education physique et sportive p.35

PREAMBULE

La session 2006 du concours externe de recrutement de professeurs des écoles, du 3^{ème} concours de recrutement de professeurs des écoles et du concours externe spécial de recrutement de professeurs des écoles chargés d'un enseignement de et en langues régionales des Pays Mosellans dans l'académie de Nancy-Metz, a vu mises en œuvre les nouvelles modalités d'organisation telles que définies par l'arrêté du 10 mai 2005 (publié au Bulletin Officiel n° 21 du 26 mai 2005).

Rappelons brièvement que désormais les épreuves d'admissibilité du concours externe se composent de trois épreuves écrites : français, mathématiques, histoire-géographie et sciences expérimentales et technologie, cette dernière se déclinant, au choix du candidat, en composante majeure pour l'un des champs disciplinaire et composante mineure pour l'autre. Pour ces trois épreuves, toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire à ce stade du concours.

Les épreuves d'admission se composent d'une épreuve orale d'entretien complétée d'un exposé dans les domaines des arts visuels ou de la littérature de jeunesse, ou d'une expression musicale ; d'une épreuve orale de langue vivante ; d'une épreuve d'éducation physique et sportive comprenant une prestation physique suivie d'un entretien avec le jury.

Enfin, les candidats peuvent demander à subir une épreuve orale facultative en langue régionale ou en langue vivante étrangère.

Les candidats se reporteront utilement à l'arrêté du 10 mai 2005 pour les modalités spécifiques du 3^{ème} concours et du concours externe spécial, et au site <http://www.education.gouv.fr/siac/siac1/>

Le jury académique est constitué, comme les années précédentes, en associant universitaires, membres des corps d'inspection du premier et du second degré, directeurs d'écoles d'application, conseillers pédagogiques du 1^{er} degré, professeurs des écoles maîtres-formateurs, professeurs du second degré. Cette diversité garantit une qualité de correction et d'appréciation sur les prestations des candidats, qui permet un recrutement de bon niveau.

Le présent rapport a, certes, été conçu pour présenter les épreuves de la session 2006, les constats des correcteurs et les résultats des candidats, mais aussi pour donner aux futurs candidats une série de conseils à propos de chaque épreuve. Ces conseils sont parfois bien simples (savoir lire les sujets, par exemple) et d'autres fois renvoient aux nécessités d'une préparation sérieuse et organisée, encore trop négligée par nombre de candidats. Ils peuvent aussi contribuer au savoir-être de quelques-uns.

Il convient de souligner la disponibilité et l'engagement professionnel du service des examens et concours de l'inspection académique de Meurthe et Moselle pour la qualité remarquable de l'organisation générale du concours, ainsi que les services des trois autres inspections académiques. Que les présidents et les examinateurs des différentes commissions du jury académique soient aussi remerciés pour leur précieuse contribution aux opérations de correction et d'évaluation, et pour leur collaboration à ce rapport qui ne peut que servir les futurs candidats.

Le président du jury,

Yves CRISTOFARI

PARTICIPATION ET RESULTATS DES DIFFERENTS CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES session 2006

1. PARTICIPATION

On observera que le nombre de candidats inscrits se situe comme par le passé aux alentours de 3000 pour un nombre de postes mis au concours sensiblement inférieur (-110), correspondant aux besoins de l'académie de Nancy-Metz.

On regrettera qu'à l'instar de la session 2005, un tiers environ des candidats ne se présentent même pas à la première épreuve. Ils obligent les services académiques chargés de l'organisation à prévoir des modalités d'accueil bien supérieures à ce que sera la réalité des présences. Ce comportement est inacceptable pour le travail inutile qu'il génère mais aussi pour les coûts qu'il engendre pour le contribuable : location de salles, convocations de correcteurs, etc. Des candidats se sont aussi présentés à une ou deux épreuves sur les trois épreuves d'admissibilité faisant ainsi la preuve d'un manque de constance qui ne cadre guère avec les qualités attendues d'un professeur des écoles.

| Concours 2006 | Nbre de postes | Inscrits | Présents | % d'absents |
|---------------------------|----------------|----------|----------|-------------|
| externe | 330* | 3108 | 2168 | 30,25 |
| 3 ^{ème} concours | 20 | 143 | 99 | 30,80 |
| Spécial Lang.région. | 1 | 12 | 7 | 41,60 |

*dont trois à recrutement contractuel

Pour mémoire :

| Concours 2005 | Nbre de postes | Inscrits | Présents | % d'absents |
|---------------------------|----------------|----------|----------|-------------|
| externe | 440 | 3381 | 2279 | 32,60 |
| 3 ^{ème} concours | 21 | 41 | 36 | 12,20 |
| Spécial Lang.région. | 1 | 20 | 6 | 70,00 |

2. RESULTATS DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les résultats de l'admissibilité ont permis de dégager un tiers de candidats environ témoignant d'un niveau d'excellent à passable. Les correcteurs ont souligné notamment en français et mathématiques les qualités remarquables à l'écrit de candidats se situant entre 17 et 19,5/20. Au-delà de ces constats, en situant la moyenne du dernier admissible à 11/20, le jury a estimé que la qualité globale des candidats permettait de relever de façon notable le niveau d'exigence. En effet, une épreuve supplémentaire à l'écrit (dans deux domaines disciplinaires distincts) a apporté une garantie renforcée sur les compétences attendues.

| Concours 2006 | Présents | Nbre d'admissibles | Moyenne du premier admissible | Moyenne du dernier admissible |
|---------------------------|-----------------|---------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| externe | 2168 | 699 | 18,15/20 | 11/20 |
| 3 ^{ème} concours | 99 | 37 | 14,18/20 | 8,5/20 |
| Spécial Lang.région. | 7 | 3 | 11,47/20 | 10,17/20 |

Pour mémoire :

| Concours 2005 | Présents | Nbre d'admissibles | Moyenne du premier admissible | Moyenne du dernier admissible |
|---------------------------|-----------------|---------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| externe | 2279 | 880 | 17,12/20 | 10,62/20 |
| 3 ^{ème} concours | 36 | 17 | 11,75/20 | 7/20 |
| Spécial Lang.région. | 6 | 2 | 11,90/20 | 8,93/20 |

3. RESULTATS DES EPREUVES D'ADMISSION

| Concours 2006 | Présents | Nbre d'admis | Moyenne du premier admis | Moyenne du dernier admis | Liste complémentaire |
|---------------------------|-----------------|---------------------|---------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| externe | 699 | 327 | 17,63/20 | 12,50/20 | 101 inscrits |
| 3 ^{ème} concours | 37 | 20 | 15,35/20 | 10,54/20 | - |
| Spécial Lang.région. | 3 | 1 | 11,22 | - | - |

Pour mémoire :

| Concours 2005 | Présents | Nbre d'admis | Moyenne du premier admis | Moyenne du dernier admis |
|---------------------------|-----------------|---------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| externe | 2279 | 440 | 17,72/20 | 11/20 |
| 3 ^{ème} concours | 36 | 17 | 14,25/20 | 9,35/20 |
| Spécial Lang.région. | 6 | 2 | 11,30/20 | - |

EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

EPREUVE DE FRANÇAIS

1. Présentation générale de l'épreuve dans ses différentes composantes

« A partir d'un dossier composé de textes et de documents relatifs à l'acquisition et à l'enseignement de la langue française, le candidat effectue une **synthèse** à partir d'une question relative au dossier, traite un thème ayant trait à la **grammaire**, répond à une **question complémentaire** sur la mise en situation d'une question d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans le dossier ».

a. La question de synthèse

Elle met en jeu des compétences d'ordre méthodologique et disciplinaire : il s'agit pour les candidats de rendre compte d'une compréhension satisfaisante des textes et d'établir entre eux des liens pertinents et argumentés.

- **Question posée :**

« Sans porter d'appréciation personnelle, vous rédigerez une synthèse d'environ trois pages, en vous appuyant sur l'ensemble des éléments du dossier (textes et documents). Vous vous interrogerez sur les interrelations entre pratiques orales et pratiques d'écrit à l'école »

- **Présentation du dossier (trois textes, deux documents)**

Le thème était clairement indiqué, la quantité de documents très abordable.

Le texte 1 (T1) extrait des *Programmes de l'école primaire* indiquait les exigences des programmes dans le domaine de la maîtrise de la langue au cycle deux et la nécessaire continuité entre les objectifs poursuivis (jusqu'au collège).

A partir de constats (difficultés à l'entrée au CP pour évoquer, expliquer, comprendre et produire des énoncés enchaînés), le texte fait quelques propositions : il souligne par exemple l'importance du dialogue avec le maître pour construire la compréhension et l'expression ;

La nécessité de permettre des prises de parole plus longues et de plus en plus structurées, de faciliter la compréhension de textes narratifs de plus en plus longs et de plus en plus complexes (en pratiquant l'alternance de lectures magistrales, les échanges...)

Le texte 2 (T2) intitulé « *Pour une didactique de l'activité langagière* » in HALTE J-F, s'interrogeait sur les pratiques d'oral et d'écrit.

Dans une classe, l'écrit est omniprésent et en interrelation constante avec l'oral (traces, notes, mémoire d'une parole). Oral et écrit se complètent et interfèrent : l'on réduit ainsi l'écart entre ces deux pôles.

Or l'écrit répond à des caractéristiques différentes

Par exemple : « Ecrire : c'est faire long, privilégier la cohérence alors que l'oral " implicite " de la cohérence » (cf. Halté).

Cette différence explique la difficulté pour certains élèves pour qui écrire c'est transcrire de l'oral.

Il convient en conséquence de travailler l'oral conversationnel mais aussi l'oral « monologal », plus proche des caractéristiques de l'écrit (faire long, complet, décontextualisé).

Le texte 3 (T3) : BOUTET J « *I parlent pas comme nous. Pratiques langagières des élèves et pratiques langagières scolaires* », septembre 2002.

Pour l'auteur, « Le français scolaire tend vers un français standard, homogène, normé »

La pratique langagière à l'école tend à être détachée de l'action et sur le plan énonciatif « décontextualisée » ce qui la rapproche de l'écrit littéraire.

Le français écrit scolaire tend à devenir la norme et le but à atteindre en toute situation scolaire.

L'exemple donné indique une confusion entre le français scolaire parlé et le français écrit littéraire, dénonce une volonté de formater l'énonciation orale selon les contraintes de l'énonciation écrite.

Document A (même auteur que texte 3)

Montre qu'il existe à l'école des dispositifs dans lesquels l'énonciation orale a sa juste place. Le débat, la discussion entre les élèves pour résoudre un problème (ici un problème de grammaire) limitent la pression normative.

Document B

Extrait d'un Manuel CE2 portant sur les compléments du verbe. Quatre exercices sont donnés. On remarque qu'aucune activité orale n'est proposée.

- **Les attentes du jury**

Il était nécessaire que la note de synthèse soit complète et réponde à un certain nombre de critères :

⇒ Respect des contraintes formelles : plan organisé, pluralité, objectivité et respect de l'argumentation des textes (éviter un montage de citations).

⇒ Cohérence, compréhension :

⇒ La cohérence doit apparaître dans un plan structuré indiquant la compréhension du dossier (introduction rappelant la thématique générale, la référence aux textes, annonce du plan...)

⇒ Chaque partie présente un enchaînement structuré, articulé.

⇒ Le plan n'est pas une juxtaposition des thèmes, il comporte dans son déroulement une dynamique orientée vers les réponses aux questions posées dans l'introduction.

⇒ La note mobilise les idées essentielles des textes, sans contresens.

⇒ Les reformulations n'entraînent pas de dérives sémantiques et restent fidèles au contenu des textes.

⇒ La langue doit être maîtrisée (lexique adéquat, orthographe, morphologie et syntaxe respectées, présentation matérielle et écriture correcte).

Dans la thématique présente le jury s'attendait à ce que les candidats fassent apparaître les attentes, les exigences : objectifs des programmes en maternelle poursuivis avec la même détermination jusqu'au collège (T1) ; nécessité d'apprendre à faire long, seul, structuré et hors contexte (T3) de mettre en place des problèmes de grammaire et d'exercer une pensée réflexive (doc. A). Ils devaient faire émerger les interrelations entre les pratiques orales et écrites, les difficultés induites, et indiquer les propositions avancées.

b. L'épreuve de grammaire

Cette question, plus technique exige des connaissances grammaticales liées au programme : la question portait sur la construction syntaxique de la phrase.

- **Présentation des documents** : (documents A et B cf. ci-dessus)

- **Questions posées** :

Question 1 : identifier les compléments de verbe de trois phrases extraites du document A, en préciser la nature.

Le renard chasse la nuit

Nous avons observé les étoiles la nuit

Les voyageurs descendent leurs bagages à l'arrivée

Question 2 : proposer plusieurs phrases illustrant le changement de sens du verbe selon sa construction (5 verbes sont proposés : tourner, profiter, jouer, tomber, prendre)

- **Les attentes du jury :**

Question 1: Le jury s'attendait à ce que les candidats identifient les compléments et en indiquent la nature (soit de verbe, soit de phrases et/ou circonstanciels) que ces compléments soient selon le débat COD ou circonstanciels de temps.

Question 2 : le candidat devait, à partir d'un des verbes donnés, proposer des phrases illustrant le changement de sens du verbe selon sa construction.

Exemple : (jouer : 1.construction intransitive (pas de complément) *le bois de la porte a joué* au sens de *a travaillé*. 2. construction transitive directe (avec un complément direct) : *elle joue la surprise* au sens de *elle fait semblant* 3.construction transitive indirecte (avec complément prépositionnel) *il joue de la guitare* au sens de *pratiquer* 4. et 5 . construction transitive à deux compléments (complément direct + prépositionnel ou deux compléments prépositionnels) *il a joué 100 euros sur le perdant* au sens de *il a misé* et *il ne faut pas jouer au plus fin avec lui* au sens de *tenter de ruser* 6.construction intransitive : *Phèdre se joue en ce moment* au sens de *est représentée* 7. impersonnelle : *il se joue de nombreuses pièces à Paris* au sens de *il y a ...*

Le jury attendait quatre constructions différentes d'un même verbe (construction impliquant des sens différents au verbe)

c. La question complémentaire

Cette question relève d'une analyse plus « experte » et exige des candidats de se projeter dans une situation d'apprentissage (analyse d'une situation, prolongement d'une séquence). Ils doivent se référer aux programmes, à la place du maître, à la méthodologie mise en place.

- **Présentation des documents :** (documents A et B cf. ci-dessus)
- **Questions posées :**

Il s'agissait d'analyser les problèmes grammaticaux soulevés (aux élèves) au cours d'un échange (séance d'observation réfléchie de la langue portant sur la construction de la phrase) et de proposer une prolongation de la séance (permettant aux élèves de CM1/CM2 de structurer leurs connaissances sur le complément de verbe). La deuxième partie de la question invitait à s'appuyer sur le document B.

- **Les attentes du jury :**

Première partie : le jury aurait souhaité que les candidats distinguent deux types de compléments. Plusieurs terminologies ont été acceptées (compléments de verbe et compléments de phrase, compléments d'objet, compléments circonstanciels). De même, il était attendu qu'ils s'interrogent sur la position du complément dans la phrase, la conséquence quant au sens et aux fonctions du groupe nominal, ainsi que sur les manipulations opérées (suppression, déplacements) et leurs effets sur le sens.

Exemple : deux groupes de même nature (GN) occupent la même position (après le verbe) mais n'ont pas la même fonction (*chasser la nuit, chasser les animaux*) ; un même groupe peut avoir des fonctions différentes selon la construction syntaxique : *observer des étoiles la nuit, observer la nuit* ; le sens du verbe peut varier selon la construction syntaxique : *descendre les bagages, descendre à l'arrivée*.

Deuxième partie : Le jury aurait apprécié une prise de distance argumentée des documents (ORL et document CE2 de 1997) ainsi qu'un rappel des objectifs du maître et des références aux programmes pour argumenter les propositions (en soulignant les liens entre construction syntaxique et sens).

Il attendait que soient évoquées les principales manipulations : transformation passive, suppression, déplacement entre groupe nominal sujet et verbe, séparation par une virgule, antéposition (avec ou sans

pronom de rappel), groupes nominaux expansés avec des relatives. Il attendait aussi que soit fait référence au document B mais en modifiant quelques consignes et que soit proposée une trace écrite collective des connaissances acquises au cours des manipulations. Enfin, il était nécessaire que soient évoqués des prolongements dans le cadre d'activités d'écriture ...

2. Les constats des correcteurs par rapport aux items ci-dessus

a. La note de synthèse :

- *Les difficultés ont résidé dans la prise en compte de l'ensemble des documents du dossier : invités explicitement à se pencher sur l'ensemble du dossier (textes et documents) les candidats ont peu sollicité les documents A et B.*
- *Les candidats ont eu des difficultés à articuler les textes (T2 notamment dont les liens avec les autres étaient délicats à établir), ce qui les a conduits à ne proposer que deux parties : constats et préconisations. La perspective d'un plan en trois parties aurait permis une première partie précisant les exigences et attentes ainsi que les enjeux pour les apprentissages.*
- *Certaines copies, prolixes ne sont pas parvenues à masquer la compréhension lacunaire des textes, dont l'un (T2) notamment a soulevé des difficultés.*

Même si la note de synthèse reste un exercice difficile, il apparaît cependant qu'elle a été mieux maîtrisée que les années précédentes :

- *La plupart des copies ont fait état d'une maîtrise des contraintes formelles de l'exercice et ont rendu compte d'une compréhension satisfaisante des textes.*
- *Une partie des candidats s'est contentée cependant d'une juxtaposition d'éléments et d'emploi de connecteurs formels sans opérer une véritable confrontation cohérente et structurée.*

b. L'épreuve de grammaire

- *Les attentes n'ont pas été clairement identifiées par les candidats. Peut-être était-ce dû à une formulation imprécise : « plusieurs phrases », « nature » des compléments... de verbe.*
- *La question, notamment dans sa première partie, n'a pas permis de discriminer les candidats qui possédaient un savoir actualisé (distinction entre compléments de verbe et complément de phrase).*
- *La seconde partie de la question (permettant d'identifier le lien entre sens et syntaxe, entre sémantique et linguistique) plus discriminante n'a pas été correctement traitée.*
- *Les candidats invités à proposer « plusieurs phrases » ont choisi plusieurs verbes, sans prendre conscience qu'il était essentiel de réfléchir à la diversité des constructions du verbe (transitive directe, indirecte, intransitive...)*
- *Certains candidats ont répondu à la question de la construction du verbe par une analyse morphologique lexicale (suffixes, préfixes...)*

c. La question complémentaire

- *La question complémentaire était partiellement répétitive par rapport à la question de grammaire (reprise de la thématique des différents types de compléments) ce qui incitait les candidats à revenir sur ce point en se centrant sur les questions de pure grammaire au lieu de se pencher sur les aspects didactiques et pédagogiques de cet enseignement.*
- *En ce sens la tâche n'a pas été clairement identifiée et les candidats se sont enfermés dans des propositions techniques. Le rôle du maître est rarement abordé.*
- *Les candidats ont peu fait référence aux programmes et ont eu du mal à procéder à une analyse critique des documents (trop souvent reçus comme normatifs).*

3. La notation

3108 candidats, 2100 présents (1008 absents soit : 32,46%), 235 copies éliminées (soit 11,19%)

Moyenne générale de l'écrit : 9,35

Le jury s'est attaché à utiliser toute l'échelle des notes et souligne l'excellente qualité de certaines copies (notes de 17 à 19, 5)

Orthographe : Les textes invitaient à tenir compte à hauteur de 3 points maximum de la qualité orthographique de la production du candidat.

Dans l'ensemble, il apparaît que les commissions ont été satisfaites de cette qualité orthographique (à l'exception de deux d'entre elles)

Copies éliminées : la plupart n'ont pas traité l'ensemble des questions ou l'ont fait de manière erronée. Les erreurs sont doublées d'une expression et d'une orthographe défailtantes.

4. Conseils aux candidats

a. **Dans le cadre de la préparation**, il convient de s'attacher à la maîtrise de la note de synthèse dans ses différents aspects (respect des contraintes formelles, compréhension des textes et recherche pertinente et argumentée des liens, maîtrise de la langue), mais aussi à la connaissance des programmes de l'école primaire et aux connaissances grammaticales (cf. programme du concours) . Il faut aussi prendre connaissance des annales zéro (consultables sur le site du Ministère) : ces documents posaient des critères clairs pour l'ensemble des exercices. Pour la synthèse notamment, ils renvoyaient à une question posée (et non plus à une problématique comme dans les concours antérieurs). Pour la question complémentaire, elles mettaient bien en évidence une méthode d'analyse, fondée sur un classement des observables.

b. **Dans le cadre de l'épreuve** : il est conseillé de procéder à une lecture attentive des questions posées et à une analyse plus distanciée des documents proposés (prise en compte de l'origine du document, de la date de parution, de l'auteur...). Plus généralement, il est conseillé de se référer à la situation d'apprentissage (rôle des élèves, du maître, situation mise en place) et bien évidemment aux programmes de l'école élémentaire.

Les candidats ne sont pas toujours conscients du double statut à assumer : celui de répondre aux questions de connaissance (grammaire par exemple : statut d'étudiant) et celui de procéder à une analyse plus experte de situations d'apprentissage (question complémentaire : statut « d'expert »).

EPREUVE DE MATHEMATIQUES

1. Présentation générale de l'épreuve dans ses différentes composantes

La structure de l'épreuve est nouvelle. L'arrêté du 10 mai 2005 la définit ainsi : « *Le candidat doit résoudre trois ou quatre exercices, puis répondre à une ou deux questions complémentaires sur la mise en œuvre en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans l'énoncé* ».

Un programme est précisé pour l'épreuve (*Note de service N°2005-083 du 16-5-2005*):

- Le nombre et les nombres (entiers, décimaux, rationnels, réels) et les relations entre diverses représentations (fractionnaire, décimale, scientifique).
- Opérations sur les nombres.
- Représentations des relations entre les nombres : égalité, ordre, approximation.
- Notions de proportionnalité (fonction linéaire).
- Mesures (longueur, masse, durée, vitesse, aire, volume) en relation avec les sciences expérimentales.
- Éléments simples de géométrie plane (droite, angles, figures classiques et propriétés principales, symétries, homothéties, rotations) et de géométrie dans l'espace (quelques solides usuels et propriétés principales).
- Éléments sur l'utilisation des calculatrices électroniques et d'outils informatiques simples (tableurs).
- Représentation et interprétation simple de données (tableaux, diagrammes, graphiques).

a. Exercice n° 1

- **Question posée :**
Cet exercice porte sur les faces d'un cube décoré. Sont abordés des patrons de ce cube, les mesures de longueurs, d'aire, de volume, ainsi que des aspects de dénombrement.
- **Les attentes du jury :** Peu de justifications étaient demandées...

b. Exercice n° 2

- **Question posée :**
Cet exercice est très classique. Il comprend un problème de construction géométrique correspondant à la minimisation d'une distance.
- **Les attentes du jury :** Il était nécessaire de faire appel aux propriétés de la symétrie, au théorème de Pythagore, à l'inégalité triangulaire (en prenant en compte le cas d'égalité) et au calcul numérique approché (la calculatrice était autorisée)

c. Question complémentaire de l'exercice 2.

- **Question posée :** Cette question reprend le thème de la distance en étudiant un exercice de cycle 3 relatif à la distance d'un point à une droite. Dans une deuxième partie, le candidat doit estimer l'intérêt des logiciels de géométrie dynamique pour ce type d'activité

d. Exercice 3

- **Question posée** : La question 1, présentée sous forme d'échange de jetons de différentes valeurs est un exercice d'arithmétique faisant appel aux notions de multiples et de diviseurs.

- **Les attentes du jury** : Cet exercice permettait la mise en œuvre de nombreuses procédures, notamment des méthodes élégantes, non algébriques.

La question 2 (utilisant les résultats de la question 1) est un exercice de remplissage maximal d'une surface par des rectangles.

Le mode de résolution se fait classiquement en deux temps : par condition nécessaire et par condition suffisante (l'ordre importe peu). La résolution consiste à majorer le nombre de rectangles utilisables avant de trouver un pavage avec ce nombre particulier de rectangles. On peut encore procéder en pavant complètement la surface avant de justifier qu'on ne peut pas utiliser plus de rectangles (pour des raisons d'aire).

e. Question complémentaire de l'exercice 3

- **Question posée** : Cette question fait suite à l'exercice 3 (question 2) et s'appuie sur un exercice de manuel relatif au calcul de dimensions de rectangles (longueur, largeur, périmètre).

- **Les attentes du jury** : Il s'agissait d'analyser les procédures que peuvent utiliser des élèves.

2. Les constats des correcteurs par rapport aux items ci-dessus

- **Exercice n° 1**

Cet exercice n'a pas posé de difficultés aux candidats. Cependant, la question 4b a été très peu réussie.

- **Exercice n° 2**

Beaucoup de candidats abandonnent l'exercice après la question 3. Mais la question 6 a également pu être déduite de la question 5.

Quelques erreurs de troncature ont été observées dans la dernière question.

- **Question complémentaire de l'exercice 2.**

Dans la question 1a), des candidats font une confusion entre une procédure attendue d'un élève de cycle 3 et la procédure que pourrait employer un candidat au CRPE . Ainsi, il n'est pas demandé au candidat de résoudre l'exercice de mathématiques mais d'envisager ce que pourrait mettre en œuvre un élève de cycle 3 pour le résoudre.

La question 1d) concerne les connaissances mathématiques des candidats. Les correcteurs ont été surpris par la grande proportion de candidats qui ont répondu que l'ensemble des points situés à 7cm de la droite était une (*seule*) droite parallèle à la première.

Concernant l'avantage du logiciel de géométrie dynamique dans cette activité, beaucoup de candidats se contentent d'une simple description de l'activité.

- **Exercice n° 3**

Peu de procédures expertes, beaucoup de tâtonnements, rendant les démonstrations incomplètes. La question 2 n'a pas été vue comme un problème d'optimisation.

- **Question complémentaire de l'exercice 3.**

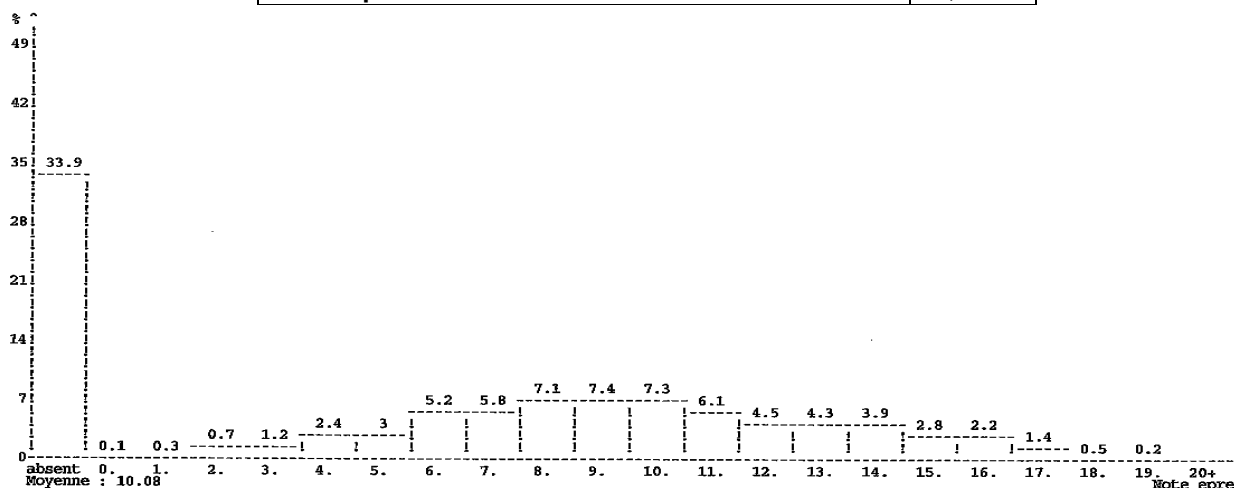
Cette question n'a pas posé de difficultés aux candidats et ne semble donc pas discriminante.

3. La notation

Les remarques qui suivent concernent les trois concours. Toutefois le niveau des copies dans le troisième concours (moyenne 8,23/20) est globalement plus faible que dans les deux autres concours.

Concours externe, session 2006

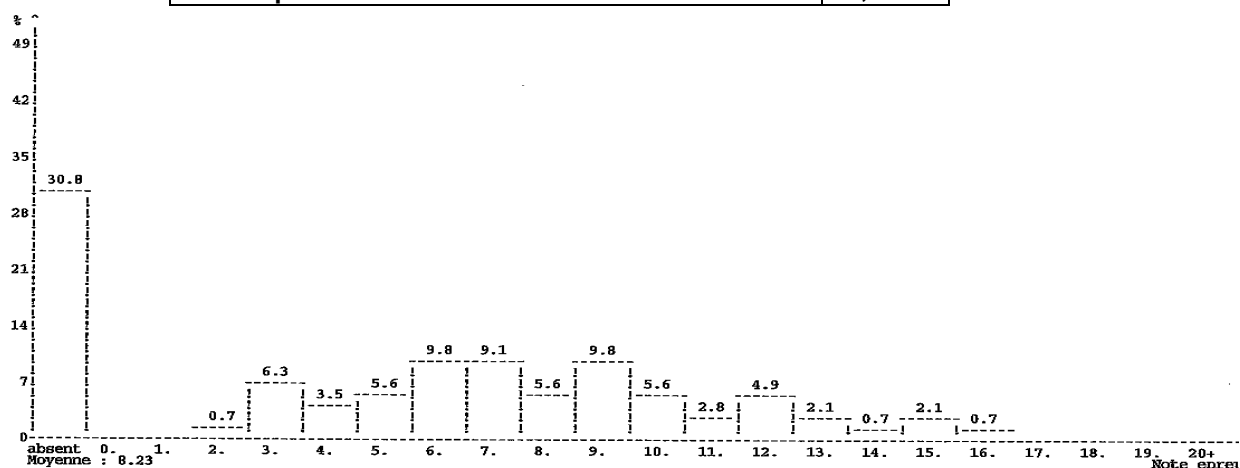
| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| Nombre de candidats présents | 2056 |
| Nombre de candidats éliminés | 142 |
| Moyenne de l'épreuve | 10,08/20 |
| Note la plus basse | 0,50/20 |
| Note la plus haute | 19,50/20 |



La moyenne des copies (10,08/20) est très proche de celles des concours précédents (9,9 en 2005, 9,7/20 en 2003 et 2004). Le taux de notes éliminatoires (6,9%, soit 142 éliminés) est identique à celui de 2005 (157 éliminés).

Troisième concours, session 2006

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| Nombre de candidats présents | 99 |
| Nombre de candidats éliminés | 15 |
| Moyenne de l'épreuve | 08,23/20 |
| Note la plus basse | 02,75/20 |
| Note la plus haute | 16,00/20 |



Les conditions d'inscription à ce concours sont modifiées à compter de la session 2006. Ces statistiques ne peuvent donc pas être comparées à celles des sessions antérieures.

Concours spécial « langues régionales », session 2006

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| Nombre de candidats présents | 7 |
| Nombre de candidats éliminés | 0 |
| Moyenne de l'épreuve | 10,25/20 |
| Note la plus basse | 06,00/20 |
| Note la plus haute | 15,00/20 |

Distribution des notes : 6 - 8,5 – 9 - 9,5 - 10,5 – 13,25 – 15.

La moyenne obtenue est cette année voisine de celle du concours externe alors qu'elle lui était jusqu'à présent de plus de 3 points inférieure.

4. Conseils aux candidats

a. Exigence mathématique, rigueur et qualité orthographique

« L'épreuve permet de mettre en évidence chez le candidat, d'une part, la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la qualité du raisonnement logique, ainsi que l'aptitude à utiliser les outils mathématiques, à interpréter des résultats dans les domaines numérique et géométrique et à formuler avec rigueur sa pensée par différents modes d'expression et de représentation, d'autre part, la connaissance des objectifs, des programmes et des principaux documents d'accompagnement de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire, ainsi qu'une bonne aptitude à les mettre en relation avec la pratique de la classe » .

Un des objectifs de l'épreuve de mathématiques est donc de juger la qualité du raisonnement ainsi que la capacité du candidat à formuler avec rigueur sa pensée. Le candidat ne doit pas se contenter d'énumérer une liste de résultats (corrects ou non, justifiés ou non) dans l'espoir qu'une partie corresponde aux attentes du jury : les correcteurs n'ont pas pour rôle de sélectionner, à la place du candidat, les bons extraits d'un ensemble d'affirmations. C'est au candidat de convaincre le correcteur par une argumentation structurée et l'utilisation d'un vocabulaire adapté. La qualité de la rédaction est donc ainsi naturellement évaluée dans une copie de mathématiques.

En dehors des aspects qualitatifs du discours argumenté du candidat, a été prise en compte la qualité orthographique dans certaines questions où un développement conséquent était attendu : des points pouvaient ne pas être accordés en totalité pour mauvaise qualité orthographique, bien que le discours du candidat soit compréhensible.

b. Des motifs d'annulation

Ce paragraphe, enfin, est destiné à informer des erreurs qui peuvent se révéler fatales pour le candidat. Il se fonde sur les cas réels relevés dans les copies, cette année ou précédemment.

Les anomalies constatées sont listées ci-dessous :

- ⇒ Nom apparent ou raturé (en première page ou ailleurs dans la copie).
- ⇒ Nom ou numéro de candidat figurant sur la feuille destinée à un tracé géométrique, paraphes ou signatures sur les feuilles.
- ⇒ Des noms propres évocateurs utilisés en guise d'exemples.
- ⇒ Présence de l'énoncé du sujet, utilisé comme copie et portant un nom ou un numéro de candidat.
- ⇒ Présence d'un message adressé aux correcteurs.

EPREUVE DE

SCIENCES EXPERIMENTALES ET TECHNOLOGIE

1. Présentation générale de l'épreuve dans ses différentes composantes

L'épreuve écrite de sciences et technologie est une épreuve dont les **modalités nouvelles** ont été fixées par l'arrêté du 10 mai 2005 (JO du 14 mai 2005) et publiées dans le B.O. N°21 du 26 mai 2005

L'évolution essentielle de l'épreuve se situe dans la **forme écrite**, la polyvalence des champs disciplinaires étant inchangée : sciences et technologie sans émergence particulière des composantes que sont les sciences de la vie et de la terre, la physique, la chimie et la technologie.

a. L'épreuve se compose de deux parties :

I - Lorsque Sciences et Technologie constituent la composante majeure

- 1) Questions de connaissances
- 2) Exploitation d'un dossier (4 pages)

II – Histoire et Géographie comme composante mineure

- 3) questions de connaissances

b. Les attentes des jurys

Le concours marque le passage entre la condition d'étudiant et celle d'enseignant.

Cette épreuve doit permettre de vérifier la capacité du candidat à :

- communiquer par écrit
- utiliser un vocabulaire scientifique et technique précis, rigoureux, s'appuyant sur des connaissances établies
- développer un esprit critique sur les aspects scientifiques et techniques
- élaborer des séquences à caractère pédagogique mettant en avant :
- des objectifs clairement définis
- une démarche d'investigation où l'aspect expérimental doit être privilégié
- les connaissances acquises
- les liens avec les autres disciplines

2. Les constats des correcteurs

Les questions ne sont pas toujours correctement abordées, certains candidats sont parfois hors sujet. Beaucoup de candidats n'ont pas traité la totalité des questions. Les outils d'aide à la communication (schémas, représentation graphique,...) sont peu utilisés. D'autre part, les connaissances scientifiques et technologiques restent à un niveau insuffisant, voire parfois très insuffisant, ce qui pose question quant au choix du champ disciplinaire effectué par certains candidats. Enfin, même si le programme et les objectifs de l'école élémentaire restent modestes, cela n'autorise pas les graves contresens ou l'inadaptation au niveau des élèves. Les exemples ci-après illustrent ce qui semble inacceptable. Dans la question 2 : « *la bouteille est couverte de buée parce qu'elle "transpire"* », dans la question 4 : « *la reproduction asexuée chez l'être humain* ».

La qualité technique des réponses constitue un indicateur intéressant des capacités du candidat à communiquer à l'écrit.

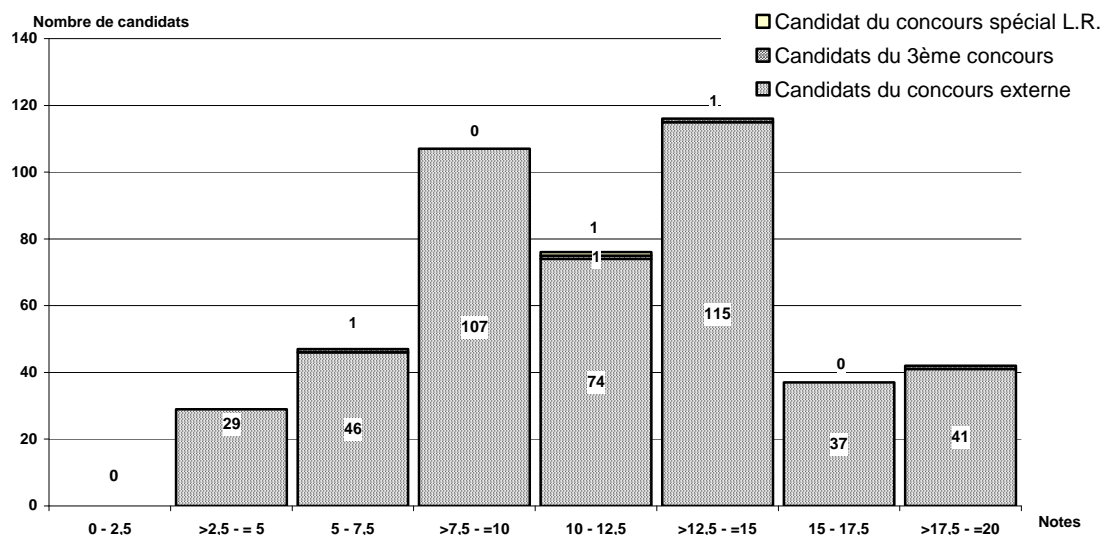
Le jury apprécie la capacité du candidat à utiliser son environnement, à tirer parti des informations qui sont autour de lui, quelles que soient leurs formes, à analyser et à synthétiser ces informations; il s'agit là des compétences nécessaires à un futur enseignant qui aura à se former tout au long de sa carrière.

3. La notation

Moyenne obtenue par les candidats : 7,73/14

Note maximale : 14 / 14

Note minimale : 0 / 14



4. Conseils aux candidats

L'épreuve :

- **s'appuie sur un contenu scientifique et technologique minimum**, substrat, en l'absence duquel toute construction didactique ou pédagogique serait vide.
- **son ambition se situe au niveau de ce que l'on enseigne à l'école** et elle recherche : le bon sens, la capacité d'analyse, le questionnement pédagogique, l'attitude positive par rapport au savoir, l'esprit critique, le recours à l'expérimentation, à la recherche documentaire, le rejet du dogmatisme.

EPREUVE D'HISTOIRE GEOGRAPHIE

1. Présentation générale de l'épreuve dans ses différentes composantes

Les modalités de cette nouvelle épreuve écrite, expérimentée pour la première fois à cette session 2006 (dans laquelle l'*Histoire Géographie* est associée à *Sciences et Technologie* en majeure ou mineure) ont été fixées par l'arrêté du 10 mai 2005 publié dans le B.O.E.N. n°21 du 26 mai 2005.

Le programme de l'épreuve reprend en « points forts » (14 en histoire et 6 en géographie) les programmes actuellement en vigueur dans l'enseignement primaire (cf. note de service n°2005-083 du 16 mai 2005, BOEN n°21 du 26 mai 2005). La connaissance du document d'accompagnement du programme d'histoire géographie – cycle 3 est par ailleurs indispensable.

a. L'épreuve se compose de 2 parties :

• ***Lorsque l'histoire géographique constitue la composante majeure :***

1) Une question en Histoire et une question en Géographie

2) Exploitation d'un dossier en Histoire ou en Géographie

Ce dossier peut faire appel en tant que de besoin à des connaissances et des compétences issues de l'autre discipline d'enseignement

La première partie de la composante majeure (ou partie unique de la composante mineure) est destinée à évaluer les connaissances des candidats dans le domaine de l'histoire et de la géographie.

Les questions appellent des réponses concises, c'est-à-dire la rédaction d'un ou deux paragraphes argumentés. Un croquis, schéma ou organigramme peut constituer partiellement ou totalement la réponse à la question.

La seconde partie de la composante majeure se fonde sur un dossier de documents spécifiques à l'histoire et /ou à la géographie, se rapportant à un point du programme de l'épreuve et susceptibles d'être exploités par des élèves du cycle 3 de l'école primaire.

• ***Lorsque l'histoire géographique constitue la composante mineure :***

Une question de connaissance en Histoire et une question en Géographie

Ces questions sont les mêmes que celles de la première partie de la majeure

b. Les attentes du jury

Cette épreuve écrite, tout comme la précédente épreuve orale, a pour but de « vérifier chez les candidats la maîtrise des fondements disciplinaires, des principales connaissances scientifiques et didactiques ainsi que des objectifs et contenus des programmes, nécessaires pour enseigner à l'école primaire dans le cadre de la polyvalence des enseignants du premier degré. »

• L'épreuve, pour ce qui est de l'histoire géographique, « doit permettre de vérifier chez les candidats la maîtrise des connaissances et des notions nécessaires pour organiser et structurer l'enseignement à l'école primaire et la capacité à comprendre, analyser et exploiter des documents en faisant preuve d'esprit de synthèse et d'une démarche scientifique. Elle vise aussi à déceler l'aptitude à construire pour les élèves les démarches et les outils pédagogiques au regard des objectifs et des programmes d'Histoire et Géographie. »

- ***Il est attendu des candidats :***

⇒ La présentation des principaux enjeux scientifiques du sujet en analysant les textes et documents du dossier. La réponse doit être organisée et s'appuyer sur les documents. Il s'agit ainsi pour les candidats de faire la preuve de leurs compétences à analyser des documents de nature diverse, à les critiquer et à en faire une synthèse relative au sujet posé.

⇒ La proposition de quelques pistes d'utilisation de tout ou partie de ce dossier dans une classe de cycle 3, au regard des objectifs et du programme d'histoire et/ou de géographie de ce niveau (définition des objectifs, travail réalisable en classe, résultats attendus). Cette partie de l'épreuve vise à évaluer la compréhension de ce que sont, à l'école élémentaire, les finalités et objectifs de l'enseignement de l'histoire et de la géographie, prolonge la réflexion scientifique préalable

⇒ L'indication de liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire

⇒ La mise en évidence des objectifs transversaux relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique que le sujet permet de poursuivre.

2. Les constats des correcteurs

Chaque partie de l'épreuve de l'histoire géographie correspond à un point du programme de l'épreuve et fait référence à des éléments du document d'accompagnement d'histoire géographie du cycle 3

a. Première partie de la composante majeure ou partie unique de la composante mineure

Trop de candidats, surtout ceux ayant choisi l'histoire géographie en composante mineure, ont sacrifié, par manque de temps, cette partie de l'épreuve. Rappelons que la gestion du temps est capitale pour la réussite de l'épreuve : il paraît judicieux de compter 45' sur le total des 3 heures pour répondre aux deux questions, histoire et géographie.

La lecture attentive du libellé des questions aurait évité bien des hors sujet ou contresens

La réponse aux questions nécessitait des connaissances de base, une aptitude à la synthèse, la capacité, précieuse pour tout futur enseignant, d'aller à l'essentiel.

- ***Histoire : le président de la République sous la Cinquième République***

Le sujet ne portait pas sur les présidents de la V^{ème} République mais sur la place du président sous la V^{ème} République dans la Constitution, les tournants majeurs dans l'évolution du rôle de la présidence, l'expérience inédite de la cohabitation, le passage au quinquennat.

Un exposé détaillé n'était pas attendu mais une réponse concise en quelques paragraphes organisés et argumentés. Un organigramme ou schéma a pu être valorisé lorsqu'il était commenté et pertinent. Cette question supposait des connaissances historiques et civiques de base, ce qui rend les erreurs, contresens ou méconnaissance du fonctionnement des institutions d'autant plus surprenantes, voire affligeantes.

De même, la précipitation à répondre par manque de temps ne peut excuser des réponses sous forme de texto ou SMS

- ***Géographie : l'organisation spatiale de l'Europe entre centres et périphéries***

La définition des concepts et notions était indispensable : définir l'Europe / Union européenne ; indiquer les limites retenues ; préciser ce qu'on entendait par « centre » et « périphéries ». La « périphérie » n'était pas à cantonner au seul sens strict de marge géographique mais pouvait être comprise comme un espace plus ou moins dominé par le centre et qui se situe plus ou moins à l'écart du dynamisme économique, politique et culturel du centre ; mais en aucun cas, il ne s'agissait de confondre « centre » et « centres urbains » ainsi que « périphérie » et « banlieue ».

L'importance de la mégapole européenne correspondant à la diagonale des régions les plus riches était à souligner. Faut-il préciser à ce propos que la « banane bleue », terme impropre dès l'origine, n'a plus cours depuis longtemps ? Tout comme étaient à indiquer et justifier les différentes périphéries pouvant être regroupées en 3 ensembles : celle de part et d'autre de la dorsale européenne ; les espaces excentrés du sud de l'Europe et l'arc atlantique ; la nouvelle périphérie correspondant à l'Europe centrale et orientale ; sans omettre les périphéries internes à ou très proches de la dorsale, en mutation telle la région du Nord de la France. Toute vision fixiste et déterministe était bien entendu erronée.

Était attendu non pas une simple énumération mais une réponse organisée autour d'une problématique simple. Les croquis, rares, ont été valorisés en fonction de leur pertinence fondée sur une localisation justifiée par une légende critériée.

De nombreux candidats ayant choisi la mineure ont montré des lacunes importantes de connaissances géographiques de base, envisageant par exemple une présentation de l'Europe sous l'angle d'un déterminisme climatique et ignorant le sens de centre et périphérie.

b. Deuxième partie de la composante majeure

• Le siècle des Lumières : idées nouvelles et progrès

Les enjeux scientifiques : A ne pas confondre avec les aspects relevant des sciences et des techniques dans le dossier documentaire, comme l'ont fait un certain nombre de candidats.....

Une définition des Lumières était attendue ainsi qu'une référence, même succincte, au continuum historique : prolongement et développement des avancées du XVII^{ème} siècle en matière scientifique et philosophique.

Plusieurs pistes étaient ouvertes par le dossier : progrès scientifiques et techniques (documents 1, 2,3) ; l'esprit des Lumières et les nouveaux modèles de société (documents 4,6) ; la diffusion des Lumières (documents 3, 5,6)

Les pistes pédagogiques : Les documents n'étaient pas tous utilisables par les élèves : Le document 6 est difficile, le document 4 demande un accompagnement important de la part de l'enseignant.

Des objectifs notionnels ou de connaissance pouvaient être repérés :

Par exemple, faire comprendre pourquoi le XVIII^{ème} siècle a été appelé « siècle des Lumières » ; connaître quelques repères relatifs au développement des sciences et des techniques aux XVII et XVIII^{èmes} siècles. ; comprendre que les idées des Lumières allaient jouer un rôle dans la remise en cause de la monarchie absolue ; être capable d'identifier quelques personnages indiqués dans le dossier : Lavoisier, Diderot, Voltaire,... ; connaître un document patrimonial : *L'Encyclopédie*

Des objectifs méthodologiques étaient à mentionner, comme l'analyse et la compréhension d'un document en histoire, la mise en relation et la comparaison de plusieurs documents en histoire, la mise en œuvre d'une recherche documentaire ; ces objectifs méthodologiques ou de savoir-faire débouchant naturellement sur une situation d'apprentissage. Celle-ci devait éviter deux écueils : être l'objet de la rédaction par le menu d'une préparation d'un temps d'enseignement, ou a contrario se résumer à une simple mention, tel le « travail de groupe » qui paraît, par son seul énoncé, être la panacée pour de nombreux candidats.

Quant aux compétences transversales en matière d'apprentissage de la langue, il ne s'agissait pas d'en rester de manière factuelle à la trilogie « Parler, lire, écrire » mais de tirer parti des éléments fournis par le sujet.

Des liens pouvaient être trouvés avec d'autres disciplines : arts visuels, éducation civique, sciences mais là encore, appuyés sur des exemples tirés ou prolongeant le dossier.

c. Les résultats globaux de la correction des parties de l'épreuve en histoire géographie ont déçu le jury d'histoire géographie : manque de recul par rapport à cette nouvelle épreuve, difficulté à gérer le temps et par suite épreuve mineure « bâclée » ou non traitée.

Nombreux ont été aussi les candidats ayant opté pour la majeure en histoire géographie à traiter très (trop) rapidement la première partie pour privilégier la deuxième : ce qui n'était pas forcément judicieux...

A cela s'ajoutent trop souvent un niveau de connaissances très insuffisant et présentant de graves lacunes, des contresens, une méconnaissance chronologique, une absence d'organisation des connaissances, l'absence de problématiques simples. Une présentation strictement énumérative et linéaire des documents du dossier.

La partie pédagogique a été particulièrement maltraitée : les pistes pédagogiques se sont trop souvent limitées à des stéréotypes, à un catalogue appris mécaniquement sans corrélation entre objectifs et exemples liés au sujet ou ont confondu objectifs notionnels et méthodologiques et compétences transversales et liens interdisciplinaires.

Les bonnes copies se sont distinguées par la compréhension des sujets correspondant aux différentes parties de l'épreuve, une utilisation judicieuse de connaissances maîtrisées par rapport au sujet, une capacité de synthèse nourrie par la réflexion et débouchant sur des connaissances organisées autour d'une problématique, que ce soit pour la première partie de la majeure ou la deuxième partie. Une expression écrite satisfaisante.

Paraît-il utile ici de rappeler que les correcteurs conformément aux exigences du concours n'attendaient pas des connaissances « pointues » et spécialisées mais utilisées avec bon sens ?

La partie pédagogique, globalement faible pour l'ensemble des candidats, dans ces bonnes copies ne s'est pas résumée à un catalogue d'intentions sans référence au sujet : la bonne connaissance des objectifs pédagogiques et compétences présentés dans les programmes du premier degré ainsi que dans les documents d'accompagnement particulièrement du cycle 3 et leur traduction concrète en activités ou situations d'apprentissage réalistes liées au sujet traité ont fait souvent la différence.

3. La notation

- **Nombre de candidats inscrits ayant choisi la majeure histoire géographie :**

1780 pour le concours externe

76 pour le concours 3^{ème} voie

6 pour la langue régionale

- **Nombre de candidats inscrits ayant choisi la mineure histoire géographie**

1328 pour le concours externe

67 pour le concours 3^{ème} voie

6 pour la langue régionale

Comme les années précédentes, il y eut environ 30 % d'absents / inscrits. Et, par ailleurs, très peu de copies blanches.

- **Moyennes de l'épreuve**

| | | |
|--------------------------------|-----------|--|
| concours externe | 9,52 /20 | 6,98 /14 majeure hg, 2,54 /6 mineure sciences |
| concours 3 ^{ème} voie | 7,81/20 | 5,60 /14 majeure hg, 2,21 /6 mineure sciences |
| concours langue régionale | 5,57/20 | 3,13 /14 majeure hg, 2,44 /6 mineure sciences |
| concours externe | 9, 86 /20 | 2,14 / 6 mineure hg, 7,72 /14 majeure sciences |
| concours 3 ^{ème} voie | 7,97 /20 | 1,38/ 6 mineure hg, 6,59/14 majeure sciences |
| concours langue régionale | 7,33/20 | 1,25/ 6 mineure hg, 6,08 /14 majeure sciences |

4. Conseils aux candidats

a. Pour préparer l'épreuve :

- **Lire attentivement** les indications concernant les différentes épreuves du concours et les objectifs du concours
- **Connaître et lire** attentivement programme, instructions officielles et complément pédagogique
- **Veiller à acquérir** un niveau de connaissances suffisant. La fréquentation assidue de manuels du second degré est recommandée, en fonction des questions du programme de l'épreuve.

La rédaction de fiches de préparation peut être utile dans la mesure où l'accent est mis sur la mise en relation d'informations et sur les idées maîtresses d'un sujet. L'objectif de ces fiches est de développer l'esprit de synthèse et l'aptitude à aller rapidement à l'essentiel, à hiérarchiser la pensée, à organiser les données autour de problématiques simples : ce qui s'avèrera très utile au moment de l'épreuve, tant dans la mineure (réponses concises) que la majeure (enjeux scientifiques). En un mot apprendre à « donner du sens » et mettre en perspective.

- **La révision des repères chronologiques** en relation avec le programme n'est pas à négliger, de même la réactualisation des notions et démarches géographiques qui s'avèrent indispensables.
- **Apprendre à faire** des croquis, schémas, organigrammes simples mais annotés et légendés, en un mot structurés.
- **Apprendre à analyser**, mettre en relation des documents autour d'une problématique, apprendre à les critiquer si besoin est.
- **Travailler sur les « pistes pédagogiques »** afin d'éviter la simple juxtaposition d'informations ou de données sans lien avec le sujet et les activités possibles.

b. Au moment de l'épreuve,

- **Gérer le temps** de manière rigoureuse, afin de ne pas sacrifier une partie ou sous partie de l'épreuve, une des explications du nombre de copies médiocres. Compter 45' pour la mineure et 2h 15 pour la majeure.

Surtout, prendre le temps de lire et relire les sujets, de manière à éviter les contresens ou hors sujet.

- **Réfléchir suffisamment à l'organisation structurée des connaissances**, afin d'éviter une simple énumération. La qualité d'un enseignant du premier degré est d'aller, sans simplification excessive, à l'essentiel et d'apprendre cette démarche aux élèves, tout comme il leur apprend à repérer des informations, à user de sens critique à leur endroit, à les mettre en relation pour aboutir à une réponse argumentée à un sujet donné.
- **Bien articuler**, pour les pistes pédagogiques, éléments officiels et traduction pratique, discerner ce qui, dans le corpus documentaire fourni, est réalisable avec des élèves de cycle 3, ou pas.

- c. **En conclusion**, rappelons que la finalité de cette nouvelle épreuve écrite d'histoire géographie partagée avec les sciences et la technologie est de contribuer à déceler les qualités nécessaires à de futurs enseignants. C'est-à-dire, en même temps qu'une maîtrise de savoirs scientifiques - sans laquelle toute construction didactique ou pédagogique serait vide - une capacité d'analyse, une aptitude au questionnement, du bon sens et l'attitude positive par rapport au savoir : ce qui suppose une indispensable et permanente curiosité ; un esprit critique, une maîtrise de la recherche et de l'exploitation documentaire ; une capacité de synthèse ; un attachement aux valeurs républicaines .

EPREUVES D'ADMISSION

EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

1. Présentation générale de l'épreuve dans ses différentes composantes

- a. Pour le concours externe, il s'agit d'une épreuve de 50 minutes, qui comporte deux parties à la suite :
- **la première** consiste en un exposé du candidat à partir d'un dossier fourni par le jury. Cet exposé fait l'objet d'une préparation d'une heure, dure 10 minutes et est suivi d'un entretien de 15 minutes avec le jury.
 - **la seconde** porte sur un domaine choisi par le candidat entre littérature de jeunesse, arts visuels et musique. Elle dure 25 minutes, comporte une prestation ou un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury.
- b. Pour le troisième concours, l'épreuve d'entretien ne comporte que la première partie, à savoir l'épreuve sur dossier.

La première partie de l'épreuve s'appuie sur un programme. La seconde partie ne comporte pas de programme.

2. Les constats des correcteurs

a. Epreuve sur dossier

- **Critères des prestations satisfaisantes**

Les candidats qui ont réussi le mieux ont fait preuve d'une aptitude à la bonne gestion du temps. Leur expression était correcte et aisée. Ils ont démontré une capacité à identifier les idées essentielles du texte et à problématiser le dossier. Ils ont prouvé aussi leur capacité à réfléchir, analyser et synthétiser de façon efficiente. Ils ont su aussi mettre en lien leurs propos avec des connaissances ou des expériences personnelles, et cela est d'autant plus vrai pour le 3^{ème} concours.

D'autre part, ces candidats ont su également donner un point de vue personnel, faire preuve d'une conviction, d'une authenticité. Généralement, ils ont pu établir une bonne relation avec le jury, à travers une qualité d'écoute et une aptitude à développer à partir des questions posées. Enfin, ils ont démontré une bonne connaissance des programmes et du fonctionnement du système éducatif.

- **Difficultés des candidats**

Elles peuvent se regrouper en cinq grandes catégories :

- ⇒ des contresens importants sur le dossier, souvent liés à une lecture superficielle.
- ⇒ une mauvaise utilisation du délai imparti (exposé trop court ou qui « déborde »).
- ⇒ des propos trop généraux, une pensée floue, une tendance à la paraphrase, des positions trop bloquées.
- ⇒ des problèmes liés à la qualité de la langue, associés souvent à une difficulté à communiquer. Certains candidats se soustraient à l'échange et se contentent de réponses laconiques, elliptiques.
- ⇒ une connaissance lacunaire ou schématique du système éducatif et des réalités de la fonction.

3. La notation

La moyenne générale de la première partie de l'entretien (l'épreuve sur dossier) est de 11,68/20.

4. Conseils aux candidats

- **Les candidats doivent être avertis** de l'importance d'une bonne connaissance des cadres et contextes de la fonction de professeur des écoles.

La réussite à l'épreuve suppose, au-delà des connaissances, de travailler la qualité et la clarté de l'expression, la précision du lexique, l'aptitude à la maîtrise des registres de langue en direction du jury.

- **Les membres des commissions attendent un exposé structuré**, sans encyclopédisme. Au cours de l'échange, les réponses des candidats doivent faire état d'un véritable questionnement. Les candidats doivent comprendre qu'il ne s'agit pas pour eux de se mettre dans la posture de vouloir « trouver la réponse » attendue par le jury. Cela suppose d'aller sur le terrain et d'engranger des connaissances, des expériences en lien direct avec la fonction pour commencer à pouvoir tenir un discours argumenté et relativisé.
- **Enfin, l'apprentissage de la gestion du « stress »** fait partie de la préparation de l'épreuve.

5. Domaine de la littérature de jeunesse

1. **Les prestations de qualité** sont celles de candidats qui ont su articuler une bonne interprétation orale de l'extrait avec une bonne connaissance de l'œuvre présentée et de la littérature de jeunesse en général, qui témoigne de l'engagement réel dans le choix de cette option. Ces mêmes candidats ont généralement su démontrer une capacité à relier une analyse littéraire de qualité et une mise en œuvre pédagogique efficace.
2. **A l'inverse, beaucoup trop de candidats ne semblent pas avoir pris la mesure des enjeux de la littérature de jeunesse** et font preuve d'un manque de culture dans ce domaine. Cela se traduit par une absence d'argumentation sur le choix de l'œuvre présentée, une lecture plate, un exposé trop court et inconsistant, la présentation d'un catalogue d'activités pédagogiques sans lien avec l'œuvre présentée, des propositions d'activités irréalistes.
3. **La moyenne générale** de l'épreuve option littérature de jeunesse est de 11,43.
4. **Les futurs candidats qui souhaitent présenter l'option littérature de jeunesse doivent** se questionner sur les spécificités littéraires de l'œuvre choisie et sur les utilisations pédagogiques possibles de cette œuvre. Il est dommage par exemple de traiter la littérature de jeunesse comme un simple prétexte à un enseignement disciplinaire.
5. **Il est attendu des candidats :**
 - ⇒ qu'ils connaissent les grands textes de la littérature de jeunesse.
 - ⇒ qu'ils essayent de percevoir l'implicite des textes.
 - ⇒ qu'ils soignent la communication autour de l'œuvre qu'ils présentent.
 - ⇒ Les jurys sont très attentifs également à la qualité de la lecture orale. Les candidats veilleront enfin à fournir des photocopies soignées.

6. Domaine de la musique

Les nouvelles modalités du concours 2006 ont été l'occasion d'échanges fournis et fructueux.

« **L'expression musicale** consiste en l'interprétation vocale ou instrumentale d'une œuvre choisie par le candidat (durée de 3 à 5 minutes) suivie d'une brève analyse par celui-ci de sa prestation, pour une durée totale de 10 min. Le candidat doit faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives. »

La voix a été privilégiée par les candidats.

Le matériel mis à disposition a été le suivant :

- un clavier-synthétiseur de 5 octaves au moins
- un appareil de diffusion sonore avec lecteur CD
- un pupitre

Le candidat « s'exprime musicalement », puis, oralement, fait, d'une part, « ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel » et d'autre part, explique au jury comment il pourrait les réinvestir en classe. Le point de départ de cet exposé est la pièce interprétée juste avant. Le jury pendant ce temps écoute le candidat. La durée est de 10 minutes.

« **L'entretien** permet d'approfondir les points développés par le candidat, afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi et son aptitude à les relier à l'enseignement primaire. Pour le domaine de la musique, le jury présente au candidat un document sonore afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'expression musicale. »

Le jury a pu proposer un sujet élaboré au plan national, sans préparation par le candidat. Ce même jury a indiqué le titre de l'extrait, l'auteur et l'époque. L'entretien a commencé donc après les commentaires du candidat qui ont porté à la fois sur l'extrait entendu et son exploitation pédagogique. Le candidat ou le jury a pu être amené à demander une deuxième audition de cet extrait, la durée de cette partie ne pouvant excéder 15 minutes.

Tous les membres du jury ont été unanimes sur la qualité des extraits proposés.

La seconde partie a permis d'évaluer les capacités d'initiative et de mobilisation du candidat dans le domaine de la musique.

Les membres du jury ont été globalement satisfaits des nouvelles modalités du concours : la présence de 2 autres membres du jury, non « spécialistes » musiciens a permis d'avoir une vision élargie des compétences du candidat tant sur le plan strictement musical que lors de l'entretien sur dossier.

7. Domaine des arts visuels

Cette seconde partie de l'épreuve orale d'entretien consiste en un exposé de 10 minutes, suivi d'un entretien avec le jury de 15 minutes.

• **Exposé** : « Le candidat apporte tout le matériel nécessaire à sa prestation. (...) La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté par les candidats leur incombe. Il n'est fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

Pour les arts visuels, un support de petit format (les DVD sont admis), qui ne donne pas lieu à notation, est apporté par le candidat. Il consiste, soit en une réalisation du candidat en dehors du contexte de l'épreuve, soit en un document visuel de son choix, dans le champ plastique ou les champs photographiques ou cinématographiques. »

L'exposé prend appui sur le support apporté par le candidat de manière à faire apparaître ses centres d'intérêt et ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

- **Entretien avec le jury** : L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi et son aptitude à les relier à l'enseignement primaire.

Pour le domaine des arts visuels, le jury présente au candidat un document visuel afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'exposé.

- **Les attentes du jury**

Les attendus de l'épreuve recouvrent les trois dimensions suivantes :

- ⇒ la connaissance des grands moyens d'expression plastiques et de leur mise en œuvre (lignes, formes, couleurs, matières, dispositifs spatiaux, systèmes de composition...)
- ⇒ la culture artistique générale portant sur la pluralité des arts visuels et leur interaction
- ⇒ la capacité à mettre connaissance et culture artistiques au service d'une pratique pédagogique attentive à l'expérience sensible des élèves et ouverte sur leur environnement.

Les constats des correcteurs

- **Le support apporté par le candidat**

La nature des supports apportés par les candidats à l'appui de leur exposé était :

- ⇒ soit une reproduction d'œuvre d'artiste (53%)
- ⇒ soit une production personnelle (45%)
- ⇒ soit une production d'enfant(s) (2%)

Très majoritairement, les reproductions d'œuvres d'artistes étaient des œuvres picturales relevant principalement de la première moitié du XX^e siècle. Pour les autres, il s'agissait de documents visuels présentant des œuvres dans différents domaines : photographie, bande dessinée, illustration, affiche, installation, sculpture, extraits de films cinématographiques ou documentaires.

Les productions personnelles étaient principalement des travaux originaux, faisant appel à des moyens d'expression très variés : peintures à l'acrylique ou à la gouache, pastels, mines de plomb, collages, techniques mixtes, photographies, films d'animation. Quelques candidats ont opté pour la présentation photographiée de leurs travaux : sculpture, modelage, objet, installation.

Quel que soit le choix de la production, il s'agissait très majoritairement de supports bidimensionnels présentés dans des formats conformes à la réglementation de l'épreuve. Les candidats sont relativement peu nombreux (8%) à avoir eu recours à une présentation numérique sur CD ou DVD, pour présenter soit une production en volume, soit une création infographique ou cinématographique.

Le jury s'est interrogé sur l'opportunité de présenter une production d'enfants. Sans toutefois pénaliser les candidats qui ont fait ce choix, le jury a estimé que celui-ci était peu compatible avec les attendus de l'épreuve, considérant que l'analyse d'une telle production ne permet pas véritablement de fonder une action pédagogique susceptible de donner lieu à une expérience sensible et pratique pour des élèves.

Trop souvent, le jury a déploré la présentation de visuels de médiocre qualité, sans véritable soin de mise en page et peu lisibles : mauvaise photocopie tirée d'un ouvrage ou impression très pixellisée d'un document téléchargé sur Internet...

- **L'exposé du candidat et l'entretien avec le jury :**

Dans leur grande majorité, les candidats ont bien saisi l'intérêt et la finalité de l'exposé et se sont attachés à établir des liens entre l'analyse du support choisi et des pistes de réinvestissement dans des situations éducatives.

Cependant, certains candidats semblent encore mal informés des modalités de l'entretien, notamment de son découpage et de son articulation dans le temps (exposé du candidat, échange avec le jury, puis élargissement de l'entretien dans un champ différent de celui de l'exposé).

Comme par le passé, le jury constate une préparation insuffisante des candidats à cette épreuve d'entretien avec le jury. Ceux-ci sont nombreux à éprouver des difficultés pour faire une présentation claire, structurée et cohérente du support qu'ils ont choisi. L'exposé témoigne rarement d'une recherche préalable suffisamment approfondie du document visuel. Lorsqu'il s'agit de la présentation d'une œuvre d'artiste, le jury attend du candidat qu'il se soit documenté sur l'artiste lui-même, le sens de sa démarche et le contexte historique et artistique de son œuvre ou pour le moins, celui de la production présentée.

Pour certains, l'absence de maîtrise des méthodes d'investigation et d'analyse, le manque de réflexion et d'implication personnelle ne permettent pas de construire et d'étayer l'exposé avec suffisamment de rigueur. Le propos reste trop souvent dans l'implicite.

Rappelons que le jury n'attend pas, de la part des candidats, un exposé narratif, uniquement descriptif, mais un propos qui manifeste une prise de distance permettant, à partir d'une analyse méthodique et structurée de la production, d'apprécier leurs qualités d'observation et de jugement critique, leur sensibilité et l'étendue de leurs connaissances artistiques et culturelles.

Les propositions pédagogiques restent la plupart du temps stéréotypées, donnant parfois le sentiment que le candidat case tout ce qu'il croit connaître. Le prétexte de la transversalité des arts visuels donne souvent lieu à des propositions artificielles, sans réelle pertinence, ni cohérence, voire parfois totalement dénuées d'intérêt.

Le jury déplore l'insuffisance, voire l'absence de culture artistique de quelques candidats, souvent incapables de citer des références ou de resituer une production dans son contexte historique et artistique. Parfois, les références se révèlent gratuites ou non fondées, donnant lieu à des confusions qui dissimulent mal une absence de curiosité et un manque d'intérêt pour les collections muséographiques ou les manifestations artistiques et culturelles. Le domaine de l'art contemporain reste peu exploré. Des relations avec d'autres formes artistiques : littérature, cinéma, danse, théâtre, architecture... qui nourrissent les arts plastiques, sont très rarement établies.

Rares sont les candidats qui font preuve de cette curiosité indispensable permettant de mettre en avant un intérêt avéré pour les arts visuels.

Le jury a conscience de ne pas avoir face à lui un spécialiste éclairé, il cherche toutefois à déceler chez les candidats, un intérêt minimum pour les arts visuels et à mesurer la diversité de leur culture artistique générale.

Avant de clore l'entretien, le jury a systématiquement présenté à chaque candidat, un document visuel destiné à élargir le propos dans un champ différent de celui qui avait été choisi pour l'exposé. La plupart du temps, cet élargissement a confirmé ce qui avait déjà été décelé précédemment dans les échanges, soit les qualités d'analyse du candidat qui donnaient lieu à des réflexions complémentaires enrichissantes, soit à l'inverse ses faiblesses et ses lacunes.

Seule une minorité a été capable d'un exposé riche, argumenté, référencé et synthétique, ouvert sur des pistes pédagogiques cohérentes et clairement énoncées.

Les candidats dont la prestation a donné entière satisfaction sont ceux qui ont su montrer un intérêt certain pour les arts visuels en faisant preuve d'un sens de l'argumentation, d'une ouverture d'esprit, et de solides références dans les différents domaines explorés. S'exprimant avec aisance et clarté, ces candidats ont su

dans un vocabulaire choisi et approprié, exprimer des pistes pédagogiques réalistes et pertinentes, témoignant d'une connaissance satisfaisante des programmes du premier degré et des ressources offertes par les institutions.

- **La notation**

Tous les candidats retenus à l'admission, ayant opté pour le domaine des arts visuels dans le cadre de l'épreuve orale d'entretien, se présentaient au titre du concours externe.

| | |
|--|----------|
| Candidats inscrits | 175 |
| Candidats absents | 1 |
| | |
| Note la plus basse | 02,00/20 |
| Note la plus élevée | 20,00/20 |
| Note moyenne | 11,74/20 |
| | |
| Nombre de notes : | |
| ... inférieures ou égales à 5 | 5 |
| ... supérieures à 5 et inférieures ou égales à 10 | 66 |
| ... supérieures à 10 et inférieures ou égales à 15 | 75 |
| ... supérieures à 15 | 28 |

EPREUVE DE LANGUE VIVANTE ETRANGERE

1. Présentation générale de l'épreuve dans ses différentes composantes

Il est rappelé que la nature de l'épreuve de langue vivante étrangère a été modifiée à partir de la session 2006 :

L'épreuve est devenue obligatoire pour une langue au choix du candidat et peut être facultative pour une autre langue.

Les langues possibles sont l'allemand, l'anglais, l'arabe, l'espagnol, l'italien et le portugais.

L'épreuve est orale et elle se déroule intégralement dans la langue étrangère choisie ; le support de l'entretien avec le jury est un texte écrit ; le niveau attendu est le niveau B2 du cadre européen commun de référence quel que soit le statut de l'épreuve (obligatoire ou facultative)

<http://www.azurlingua.com/adultes/cadreurop.htm>).

- **Les attentes du jury**

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- ⇒ aptitude à comprendre un texte dans ses grandes lignes
- ⇒ aptitude à s'exprimer en situation d'exposé et de dialogue
- ⇒ niveau linguistique (authenticité / richesse / correction)
- ⇒ connaissances culturelles

Pour plus de détails, on pourra se référer au B.O. N° 21 du 26 mai 2005

2. La notation

a. Epreuve obligatoire :

| | Candidats présents | Nombre de notes ≥10 | Nombre de notes < 10 | Moyenne |
|------------------------------------|--------------------|---------------------|----------------------|--------------|
| Concours externe | | | | |
| Allemand | 134 | 95 | 39 | 13,20 |
| Anglais | 487 | 258 | 229 | 10,26 |
| Espagnol | 57 | 53 | 4 | 14,24 |
| Italien | 18 | 15 | 3 | 13,47 |
| Portugais | - | - | - | - |
| Arabe | 1 | 1 | - | 10,50 |
| Toutes langues | 697 | | | 11,23 |
| Concours 3^e voie | | | | |
| Allemand | 2 | - | 2 | 04 |
| Anglais | 16 | - | 16 | 09,05 |
| Espagnol | 2 | - | 2 | 07,50 |
| Italien | - | - | - | - |
| Portugais | 1 | 1 | - | 19 |
| Arabe | - | - | - | - |
| Toutes langues | 37 | | | 08,96 |

b. Epreuve facultative (concours externe) :

| | Candidats présents | Nombre de notes ≥10 | Nombre de notes < 10 | Moyenne |
|-----------------------|--------------------|---------------------|----------------------|--------------|
| Allemand | 33 | 10 | 23 | 07,62 |
| Anglais | 55 | 25 | 30 | 09,55 |
| Espagnol | 17 | 15 | 2 | 14,00 |
| Italien | 5 | 2 | 3 | 10,00 |
| Portugais | - | - | - | - |
| Arabe | 1 | - | 1 | 01,00 |
| Langues régionales | 10 | 9 | 1 | 14,80 |
| Toutes langues | 121 | | | 10.03 |

c. Concours spécial (Langues régionales des pays mosellans)

| | Candidats présents | Nombre de notes ≥10 | Nombre de notes < 10 | Moyenne |
|----------------|--------------------|---------------------|----------------------|---------|
| Epreuve écrite | 3 | 3 | - | 15,33 |
| Epreuve orale | 3 | 3 | - | 16,50 |

3. Conseils aux candidats

Les futurs candidats trouveront ci-dessous les recommandations des différentes commissions ; elles sont valables quelle que soit la langue : <http://www.education.gouv.fr/siac/siac1/>
Ils trouveront également, en annexe, des exemples de sujets proposés à la session 2006.

4. Remarques de la sous-commission Allemand

a. Les constats des correcteurs :

- La fourchette des notes a été utilisée dans sa quasi-totalité à l'exception du zéro éliminatoire.
- Les deux commissions se sont réjouies d'avoir entendu de bonnes prestations, la plupart des candidats s'étant manifestement préparés avec beaucoup de sérieux. Lorsqu'en revanche ce n'était pas le cas, il était impossible de faire illusion : **une langue étrangère s'entretient et un entraînement au concours quelques semaines seulement avant l'épreuve n'est pas suffisant**. Les nouvelles technologies offrent dans ce domaine des possibilités multiples d'exposition à la langue.
- Autant le jury est prêt à fournir une aide lexicale ponctuelle, autant il ne peut accepter d'être sollicité à plusieurs reprises pour une traduction. Il s'agit le plus souvent de vocabulaire de la vie quotidienne dont la maîtrise suppose une certaine préparation de la part du candidat.

b. Conseils aux candidats

- **Il convient de s'efforcer d'utiliser les cinq minutes consacrées à la présentation.** (En parlant librement, on utilise davantage le temps imparti que si on lit un commentaire entièrement rédigé). Il faut éviter la paraphrase, ne pas reprendre non plus des citations complètes du texte, d'autant que l'entretien montre parfois que leur sens n'est pas compris. Néanmoins certains candidats, après une lecture rapide, ont prouvé leur capacité à dialoguer avec les interrogateurs.
- Concernant les thèmes abordés dans les textes, le jury est ouvert à toute interprétation ou prise de position.

- La plupart des candidats ont des connaissances concernant les pays de langue allemande. Certains en revanche nous ont surpris par leur absence de curiosité dans ce domaine. **Il est indispensable de connaître un minimum de notions concernant la géographie, l'histoire récente, la presse et la vie culturelle, les coutumes et fêtes traditionnelles**, de pouvoir citer quelques écrivains, musiciens ou films récents. Connaître la nationalité de Mozart fait par exemple partie des minima requis !
- Il est fréquent que les candidats aient à parler de leurs expériences en pays de langue allemande. Même si ces voyages datent du collège, cela fait partie d'une préparation réfléchie que de savoir situer les villes concernées et d'être en mesure d'en dire quelques mots (situation géographique et administrative, monuments, personnages célèbres...)
- La lecture de la presse, l'écoute de la radio (par exemple la *Deutsche Welle* qu'on peut capter partout) ou de la télévision (ex : l'émission *Karambolage*, diffusée sur ARTE) peuvent permettre aux futurs candidats de se familiariser avec les us et coutumes des pays germanophones, tout en s'habituant à l'écoute d'une langue authentique.

5. Remarques de la sous-commission Anglais

a. Les attentes du jury :

- Le jury attend des candidats qu'ils aient recours à stratégies d'inférence lorsqu'ils ne connaissent pas la signification de certains mots et qu'ils soient capables de reformuler un énoncé lorsque le vocabulaire fait défaut. Le jury n'aide pas les candidats, il est donc inutile de demander '*what's the English for... ?*'
- Un minimum de savoir vivre est requis de la part des candidats. Il est inopportun de serrer la main des membres du jury pour les saluer.
- **Lors de l'exposé, les candidats ne doivent pas se contenter d'oraliser leurs notes.** Il serait bon qu'ils étoffent leurs réponses et qu'ils utilisent pleinement les cinq minutes imparties. Réaliser un exposé à partir d'un document ne signifie pas lire des morceaux de phrases du texte et faire de la paraphrase mais bien rendre compte de son contenu et démontrer qu'il a été bien compris.

b. Les constats des correcteurs

- Les candidats ont tendance à angliciser certains mots français ou à juxtaposer des termes anglais et français. Dans une discussion avec un(e) anglophone, le discours deviendrait vite incompréhensible. **La phonologie et la prosodie ne doivent pas être négligées. La prononciation du vocabulaire de base sur des sujets familiers doit être connue et maîtrisée.**
- La syntaxe et les conjugaisons élémentaires sont souvent ignorées (beaucoup de '*don't be*', de présent à la place du prétérit, de verbes avec infinitif au lieu de *-ing*, de constructions sur le modèle allemand). Ces items concernent le début du programme et c'est ce que les futurs maîtres devront enseigner à leurs élèves. Il faut savoir lire les dates et les chiffres. Connaître des mots de liaisons est bien sûr essentiel mais encore faut-il savoir les utiliser à bon escient. Lors du questionnement, de nombreux candidats confondent les questions en *Wh* et les questions fermées. Les réponses doivent être des phrases complètes et construites. **Il s'agit de prouver sa maîtrise de la langue.**
- Beaucoup de candidats font preuve d'un manque de réflexion et d'idées alors que les thèmes abordés sont d'actualité. Le jury attend un minimum de connaissances culturelles à propos des us et coutumes de la société britannique, américaine ou australienne, mais aussi sur l'actualité.

c. Conseils aux candidats

- Lors de l'entretien, les candidats doivent éviter de répondre de façon très courte, ils doivent s'efforcer de développer leurs arguments et ne pas craindre de contredire le jury lorsqu'il s'agit d'explicitier son opinion. Il faut savoir rebondir sur les questions des interrogateurs.
- **Lorsque les candidats s'inscrivent à l'épreuve facultative, il est essentiel qu'ils la préparent avec autant de sérieux que l'épreuve obligatoire.** Trop nombreux étaient ceux qui avaient un niveau très insuffisant pour espérer obtenir une note supérieure à la moyenne.

6. Remarques de la sous- commission Espagnol

a. Les constats des correcteurs

- ***Le jury d'espagnol s'accorde à dire que le niveau d'ensemble des candidats est satisfaisant, et s'inscrit dans la lignée des années précédentes. Il a constaté en effet***
 - que les candidats ont tous saisi la démarche proposée dans cette nouvelle épreuve et ont su globalement tirer profit des 30 min de préparation ;
 - qu'ils ont majoritairement bien présenté le document pendant le temps demandé (les 5 minutes imparties leur ont suffi pour en dégager les grandes lignes et tirer l'essentiel) ;
 - que les thèmes proposés ont favorisé l'entretien dialogué. En outre, ils ont permis d'appréhender l'évolution de la société espagnole, partie intégrante de l'UE mais qui a conservé ses particularités.
- ***Le jury déplore cependant que certains candidats ne maîtrisent pas suffisamment***
 - du point de vue grammatical :***
 - ⇒ l'emploi du subjonctif (*para que, querer que...*)
 - ⇒ les accords en genre et en nombre
 - ⇒ la conjugaison (les temps, confusion 1PS /3PS...)
 - ⇒ les emplois de *ser/estar*
 - ⇒ les prépositions (*por, para*, l'oubli de la préposition *a* ...)
 - ⇒ les adjectifs numéraux cardinaux.
 - du point de vue lexical :***
 - ⇒ le vocabulaire de la vie quotidienne (l'alimentation, les couleurs, les animaux entre autres)
 - du point de vue culturel :***
 - ⇒ la géographie de l'Espagne et des pays d'Amérique Latine
 - ⇒ les événements essentiels qui ont marqué l'histoire de l'Espagne (guerre civile, dictature, la Transition, la Constitution de 1978...)
 - ⇒ l'actualité espagnole (gouvernement actuel, Roi d'Espagne, langues officielles, mode de vie des Espagnols ...)

b. Conseils aux candidats

- ***Le candidat devra s'entraîner à une lecture fluide et expressive, s'efforcer de respecter l'accentuation tonique et travailler la phonologie de l'espagnol (c/z, l/ll, r/rr, g/j ...)***
- ***On attend des candidats qui se destinent au professorat des écoles qu'ils soient informés sur l'actualité de leur propre pays, de l'Espagne et de l'Amérique Latine.***

7. Remarques de la sous-commission Italien

Conseils aux candidats

- Les candidats doivent apprendre à bien gérer le temps qui leur est imparti, en réservant cinq minutes à leur exposé, sans empiéter sur l'entretien. Il ne faut pas hésiter à faire preuve d'esprit critique dans la présentation du document.
- Ils doivent veiller à approfondir et à actualiser leurs notions de culture générale sur le pays dont ils étudient la langue, en particulier lorsqu'ils se présentent à l'épreuve facultative.
- Sans être des spécialistes, ils doivent attester une maîtrise suffisante de la langue parlée et éviter des erreurs élémentaires : articles, nombres, genre des noms, conjugaisons à l'indicatif, emploi de si ...
- Une accentuation et une prononciation authentiques sont un gage de réussite.

8. Remarques de la sous-commission langues régionales

a. Présentation générale de l'épreuve dans ses différentes composantes

- **L'épreuve écrite du concours spécial** est le commentaire d'un texte écrit en dialecte. Le candidat a le choix entre les trois variantes dialectales que sont le francique rhénan, le francique mosellan et le francique luxembourgeois. Il peut décider de rédiger son commentaire soit dans le dialecte choisi, soit en allemand.
- **L'épreuve facultative du concours externe et l'épreuve orale du concours spécial** ne se distinguent que par le temps d'interrogation, sachant que les candidats du concours spécial auront au préalable subi l'épreuve écrite ; cette première sélection explique également la différence de moyenne obtenue respectivement aux deux épreuves

| | Temps de préparation | Interrogation |
|---------------------|----------------------|---------------|
| Epreuve facultative | 30 minutes | 20 minutes |
| Concours spécial | 30 minutes | 30 minutes |

Toutes les remarques qui suivent valent donc pour les deux épreuves orales.

• **Préparation**

A son entrée en salle de préparation, le candidat se voit imposer un sujet composé de **deux documents** :

⇒ Un document audio (interview, chanson, poème dit ou lu, dialogue...) correspondant à une plage de CD. Cette plage peut être écoutée autant de fois que le candidat le jugera nécessaire dans les limites du temps qui lui est imparti. Il peut également interrompre l'audition à tout moment, afin, par exemple, de prendre des notes. Le candidat est en quelque sorte « maître » du lecteur CD.

⇒ Le deuxième élément ou document est un écrit sur lequel on trouvera, en plus du titre et, le cas échéant, du nom de l'auteur, un certain nombre de questions (trois ou quatre), rédigées dans la langue de l'entretien et destinées à fournir quelques directions ou éléments d'analyse du document et/ou à proposer des ouvertures possibles à partir du document écouté.

⇒ Le candidat peut évidemment prendre des notes lors de sa préparation. Il serait bon de veiller à les écrire également dans la langue de l'entretien et, lors du passage, à ne pas s'y enfermer, afin de garder souplesse et réactivité nécessaires.

• **Interrogation**

Le jury est invariablement composé de trois enseignants, correspondant aux trois langues régionales potentiellement évaluées :

- ⇒ francique luxembourgeois
- ⇒ francique mosellan
- ⇒ francique rhéan
- ⇒ Le candidat locuteur en francique rhéan par exemple aura comme « partenaire privilégié » l'enseignant spécialiste de cette langue. Les deux autres collègues peuvent cependant (et naturellement) intervenir, quitte à ce que leur intervention soit « traduite » au candidat par l'enseignant qui aura initié l'entretien.
- ⇒ L'interrogation proprement dite est composée de deux parties :
- ⇒ La première partie porte sur le document audio écouté et préparé dans la salle dédiée à cet effet et vise avant tout à évaluer la compréhension auditive ainsi que la capacité du candidat à s'exprimer en continu, à développer une argumentation, etc....
- ⇒ La deuxième partie est un entretien plus libre qui peut, partant du document ou non, proposer des ouvertures sur les sujets les plus divers. Une place sera accordée à des questions de culture se rapportant à la langue de l'entretien (son histoire, sa littérature, son devenir...)

b. La notation

notes moyennes : 14,8 pour l'épreuve facultative et 16,5 pour le concours spécial.

c. Les attentes du jury

- Réactivité, spontanéité, aptitude à utiliser l'outil linguistique avec souplesse dans une situation d'expression dialoguée, seront ici les critères essentiels d'évaluation.
- **L'épreuve orale vise à évaluer la compétence linguistique du candidat dans le dialecte qu'il a choisi.** Authenticité et richesse de la langue constituent deux critères importants dans l'évaluation. On voit trop souvent des candidats basculer très vite vers l'allemand ou naviguer quelque part dans les eaux troubles entre l'allemand et le francique. L'un ou l'autre mot allemand (voire même français !) peut être utilisé de façon ponctuelle ou accidentelle. Il faut cependant veiller à ce que le dialecte utilisé ne ressemble pas à un « cocktail » trop éloigné d'une langue authentique.

EPREUVE

D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

1. Présentation générale de l'épreuve dans ses différentes composantes

Deux options étaient possibles pour cette épreuve d'admission du concours 2006 : danse ou 1500m.

L'épreuve de danse s'est déroulée à Bar-le-Duc, l'épreuve de course sur 1500m à Nancy.

Les entretiens consécutifs à la prestation de danse ont été organisés dans la même demi-journée dans le prolongement de l'épreuve pratique. En ce qui concerne l'épreuve du 1500m, l'épreuve pratique a eu lieu le matin, les entretiens ont été organisés l'après-midi de manière à laisser aux candidats un nécessaire temps de récupération.

N.B Il est rappelé aux candidats de se conformer strictement à la réglementation du concours concernant l'établissement, l'envoi ou la présentation des certificats médicaux, qu'il s'agisse de certificats de non contre-indication à la pratique de la danse ou du 1500m ou de certificats attestant de l'incapacité du candidat à subir les épreuves.

2. Les constats des correcteurs

a. Attentes du jury

Durant l'exposé, le jury n'attend pas du candidat qu'il décrive en dix minutes ce que doit être l'EPS à l'école, mais qu'il montre comment quelques éléments précis tirés de sa pratique personnelle enrichissent d'une part, sa perception de l'EPS et d'autre part, la conception et la mise en œuvre de cet enseignement auprès de ses futurs élèves.

Le temps consacré à l'expérience personnelle ne doit pas prendre une place trop importante par rapport à l'éventuelle transposition didactique qui peut en être faite auprès des élèves. L'analyse de la pratique personnelle ne présente aucun intérêt si elle n'est pas mise en lien avec une pratique d'enseignement de l'EPS. Chaque candidat a une expérience, un vécu, des capacités, une perception et une motivation au regard de l'EPS et de l'activité physique qui lui sont propres ; s'il s'appuie sur des éléments personnels, le candidat présente nécessairement un exposé original, signe d'une réelle réflexion sur l'enseignement de la discipline.

A travers l'ensemble de l'épreuve, le jury attend du candidat qu'il montre sa capacité à gérer des élèves identifiés et à enrichir leurs compétences. L'illustration du propos par une ou deux situations très concrètes est certainement bienvenue.

b. L'épreuve d'entretien

Généralement, l'exposé est très « formaté », voire convenu.

Il existe une fréquente distorsion entre les connaissances que l'exposé laisse entrevoir chez le candidat et la qualité des réponses au questionnement de la seconde partie de l'épreuve.

La partie de l'exposé consacrée à l'expérience personnelle tient plus du témoignage ou de l'anecdote que d'une véritable analyse, source de transposition didactique ou pédagogique.

3. La notation

Danse : La moyenne du concours s'établit à 12,63 pour le concours externe et 10,94 pour le troisième concours.

Course de 1500m : La moyenne du concours s'établit à 11,04 pour le concours externe et 10,08 pour le troisième concours.

La moyenne générale des épreuves pratiques d'EPS est de 11,28 pour le concours externe et de 10,27 pour le troisième concours.